



Délibération portant avis de la conférence régionale de santé et de l'autonomie sur la proposition de révision du zonage normand des médecins

Contexte du projet de décision

L'accès aux soins est une préoccupation majeure des usagers et de l'ensemble des acteurs du système de santé.

Les sollicitations auprès des organismes de sécurité sociale, de l'ARS et des élus pour aider à trouver un médecin traitant, notamment de personnes en Affection longue durée (ALD), sont de plus en plus nombreuses.

Face à ces constats, afin d'améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins de proximité sur l'ensemble du territoire normand, l'ARS s'est engagé à actualiser annuellement le zonage médecin afin de suivre l'évolution de la situation des territoires et des besoins des habitants.

Le nouveau zonage a été élaboré en lien avec les acteurs concernés, notamment avec l'Union régionale des médecins libéraux (URML), les conseils de l'ordre départementaux des médecins et l'Assurance Maladie.

Outre l'avis de la CRSA, la révision a fait l'objet d'une large concertation avec les élus, les collectivités territoriales et les Conseils territoriaux de santé (CTS).

Objectifs du projet de décision

La révision annuelle du zonage traduit la priorité que s'est fixée l'ARS d'améliorer l'accès aux soins de premier recours en Normandie.

La révision proposée permet d'une part de redéfinir les zones à partir de données régionales et d'autre part de créer des zones d'actions complémentaires éligibles aux aides individuelles à l'exercice et à l'installation des médecins.

Ce nouveau zonage porte le nombre de territoires de vie-santé éligible aux aides à 85 (soit plus 35 par rapport au zonage arrêté le 29 décembre 2017), auquel s'ajoutent les quartiers politique de la ville.

Date et lieu de la consultation

27 juin 2019 à Caen

Observations

La CRSA salue vivement l'engagement de l'ARS pour améliorer l'accès aux soins de premier recours de la population normande.

Elle tient également à souligner la qualité des travaux réalisés afin de prendre en considération les spécificités de la région, marquée par des indicateurs de santé défavorables et une démographie médicale particulièrement préoccupante.

La CRSA souligne l'intérêt de concevoir une communication simple et efficace à l'attention des médecins afin qu'ils puissent facilement identifier les territoires où ils sont le plus attendus ainsi que les aides mobilisables dans chaque zone.

La révision du zonage se traduisant par une augmentation substantielle des crédits régionaux consacrés à la démographie médicale, la CRSA s'interroge sur les conséquences de cet engagement sur les autres priorités et objectifs portés collectivement par le Projet régional de santé (PRS) de Normandie.

C'est pourquoi, elle souhaite :

- disposer d'une visibilité sur les conditions dans lesquelles les aides seront octroyées ;
- que soit évalué l'impact effectif du zonage sur :
 - o l'accès aux soins pour la population ;
 - o le renforcement de la structuration des soins de premier recours ;
 - o une meilleure articulation ville-hôpital.
- faire remonter au Ministère de la santé les difficultés rencontrées au regard du caractère extrêmement restrictif de la marge de manœuvre susceptible d'être mobilisée en région.

En outre, en cohérence avec les orientations stratégiques adoptées lors de l'assemblée plénière du 7 février 2019 et la contribution réalisée dans le cadre du Grand débat national (GND), la CRSA confirme son ambition de concourir, en lien avec les Conseils territoriaux de santé, à l'amélioration de la démographie médicale en Normandie.

Aussi, la CRSA :

- sollicite d'être associée rapidement aux concertations engagées entre les universités et l'ARS concernant la suppression du numerus clausus et la refonte de l'accès aux premiers cycles des études de santé ;
- suggère plus largement qu'une charte partenariale sur la démographie médicale - à la fois libérale, sanitaire et médico-sociale – soit élaborée afin de renforcer l'attractivité du territoire, tant en consolidant les initiatives en cours qu'en favorisant les expérimentations en région.

Avis

Considérant les observations, points de vigilance et propositions présentés ci-dessus, la CRSA donne un avis favorable sur la proposition d'actualisation de la cartographie du zonage des médecins en Normandie.

Vote de la délibération

Votants : 56
Favorable : 49
Défavorable : 1
Abstention : 5
Nul ou blanc : 1

La présidente de la CRSA,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke that tapers to the right.

Madame Marie-Claire QUESNEL